



Certificat d'Obtention de la Citoyenneté d'Honneur de la Principauté de Béreznaghe

Nous, Emanuel, prince de Béreznaghe, selon l'article onze de notre constitution, décrétons que *Son Altesse Royale la princesse Anne de Bourbon-Sicile, princesse des Deux-Siciles* peut désormais faire usage en toute liberté des avantages liés à la citoyenneté d'Honneur de la Principauté Indépendante et Souveraine de Béreznaghe.

Nous Déclarons aujourd'hui fièrement que *la princesse Anne de Bourbon-Sicile, princesse des Deux-Siciles*, est devenu citoyenne d'honneur de Notre Principauté.

Fait à Toulouse, le vingt-six mars deux-mille-dix-neuf

